

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2015 À 19 H 30 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC
DE L'HÔTEL DE VILLE, 145, RUE GINGRAS, FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Est absente : Madame Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Amélie Lamontagne, trésorière adjointe
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Budget 2016
 - 3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2016
 - 3.1.2 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
 - 3.1.3 Adoption du Règlement numéro 11090-2015 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2016
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

209-12-2015

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 BUDGET 2016

210-12-2015

3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2016

Monsieur le maire énonce les grandes lignes du budget 2016 et donne la parole à M. Jean Perron, conseiller responsable des finances, qui procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires pour l'année 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires 2016 totalisant une somme de 5 701 849 \$, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

211-12-2015

3.1.2 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

À la demande de monsieur le maire, M. Jean Perron fait la présentation du Plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 au montant total de 1 010 986 \$, représentant un montant de 346 386 \$ pour l'année 2016. Le plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

212-12-2015

3.1.3 Adoption du Règlement numéro 11090-2015 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2016

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations, etc.;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-lac entend imposer un permis et une compensation pour les roulottes, le tout conformément à l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac entend se prévaloir de l'article 205.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et imposer une compensation à l'égard d'un immeuble visé par l'article 204, paragraphe 12;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11090-2015 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2016, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 55, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. En tenant compte de la démolition du Baladeur, qu'est-ce que la Ville prévoit faire pour inciter le développement économique sur le territoire. Quels seront les incitatifs qui permettront à de futurs promoteurs de venir s'installer ici?

Fin de la seconde période de questions à 20 h 10.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

213-12-2015

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 10.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier